



RNA : W 343013325

Allée Alexis Vastine, Circuit automodélisme AMO, Parc municipal de Grammont
Montpellier 34000

COMPTE RENDU D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

INTRODUCTION

Bonjour à toutes et à tous.

L' ASSEMBLEE GENERALE de l' AMO s'est tenue le dimanche 26/11/2023 au siège du club avec une participation remarquable de 68% des membres, certains ayant donné procuration.

L'engagement et la présence de la majorité des membres ont été salués et remerciés.

La réunion a été un moment fort de rassemblement et de partage pour la communauté du club.

Elle a permis à chacun de s'exprimer, de discuter des sujets importants, de voter, de prendre des décisions et de renforcer les liens au sein de l' association.

L'ambiance était cordiale et attentive.

La participation élevée témoigne de la passion des membres pour notre loisir, de l'implication et de l'intérêt des forces vives pour les activités du club, ainsi que de leur désir de contribuer à son développement et à son succès.

Les discussions et les décisions prises à l' issue des votes lors de cette réunion auront probablement un impact significatif sur les orientations futures du club et ont renforcé la cohésion de ses membres.

DÉROULEMENT CHRONOLOGIQUE

L'Assemblée Générale s' est tenue le 26 novembre 2023, au siège du club.

Le Président accueille les membres et les remercie de leur présence.

Les membres signent la feuille de présence et remettent les procurations dont ils sont porteurs, ils signent la feuille de présence pour les membres représentés.

Les documents ci-dessus sont vérifiés et archivés.

Le décompte de l' assemblée présente donne 34 membres, à savoir 22 majeurs + 9 majeurs représentés + 3 mineurs représentés, tous en capacité de voter, soit 68% de l' effectif du club.

Le quorum minimum de 33% est atteint .

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE est déclarée valide et ouverte à 10h.

Le Président félicite l' assemblée pour le large quorum et présente l' ordre du jour, identique à celui détaillé dans la convocation envoyée aux membres.

Sont mis à disposition de l' assemblée, pour consultation sur place, les documents suivant:

- nouveaux statuts AMO
- règlement intérieur
- documents et justificatifs comptables et financiers

Ces documents restent accessibles aux membres, sur simple demande auprès du BUREAU, tout au long de l' année.

STATUTS:

Conformément au vote de l' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE de janvier 2023, les nouveaux statuts type FFVRC votés et adoptés ont été déposés et enregistrés au greffe des associations.

Ils remplacent et annulent les précédents statuts.

Ils font loi au sein de l' association.

REGLEMENT INTÉRIEUR:

Il possède la même force obligatoire que les statuts à l'égard des membres et des licenciés. L'adhésion aux statuts emporte de plein droit adhésion au règlement intérieur. Une copie des deux documents est mise à disposition des membres pour consultation lors de l'Assemblée Générale.

BILAN MORAL

Le Président expose les valeurs importantes de la vie associative:

- mise en commun des compétences, échange, convivialité, entraide, participation collective, bénévolat, développement général du club par le développement de toutes les catégories et échelles en loisir et en compétition.

Sur ce plan, le bilan est mitigé.

Globalement le club a bien fonctionné, les courses organisées se sont bien déroulées, mais la participation à la vie du club est majoritairement faite par les mêmes membres, environ la moitié de l'effectif du club, voire moins.

Les autres membres ne participent pas.

Les questions de la motivation et celle du volume de courses que le club est capable d'assumer se posent, car l'organisation des courses suppose une présence importante des pilotes non participants....., ce qui n'est pas le cas.

Les journées de travaux ont réuni au maximum 7 membres présents par journée, ce qui est faible et doit être amélioré pour plus d'efficacité et pour éviter la saturation.

Certaines organisations aux courses ont été très limitées en effectif et il a été nécessaire de faire appel à des personnes extérieures au club pour les gros événements.

BILAN d'ACTIVITÉ

Conformément à ses statuts, le club est administré par le CONSEIL D ADMINISTRATION, composé de 8 membres élus, entièrement bénévoles

Le C.A. travaille de manière collégiale dans l'intérêt du club et de toutes les catégories et échelles de modèles RC, pratiquées au sein du club.

Les grandes orientations et activités organisées sont du ressort du CA.

Le BUREAU est chargé de les appliquer et de les réaliser.

Le fonctionnement du CA est réactif et efficace grâce à l'informatique.

Les réunions et les prises de décisions sont rapides grâce à la disponibilité des administrateurs et aussi grâce aux whatsapps et autres visio-réunions.

Merci aux administrateurs pour leur dévouement pour le club.

Grâce au dynamisme de certains pilotes, un nombre important de journées de travaux a été proposé et réalisé.

Elles ont permis de remettre le club dans un état de fonctionnement très correct, et d'organiser plusieurs évènements de qualité qui ont été appréciés par les participants aux courses et par le public.

Parmi les travaux effectués:

** sécurité générale

- affichage de panneaux d'information en cas d'accidents
- renouvellement des extincteurs
- pose de caméras de surveillance
- réhausse des grilles de protection des mécaniciens et des stands
- vérification des compteurs électriques
- récupération des barrières prisonnières des sapinettes
- fabrication de pose de panneaux réglementaires FFVRC
- seaux sable et eau pour les accus lipo

** installations

- entretien général de la piste et reprise des fissures
- améliorations bar / buvette / eau chaude / prises 220v
- remise en état de néons des stands
- nouvelle boucle
- installation de bâches à la buvette
- divers peinture

** matériel

- remise en état de la sono
- remise en état du système de comptage
- achat compresseur et soufflettes
- remise en état de 2 anciennes balayeuses

** principaux achats et investissements

- souffleur thermique STHILL
- balayeuse et kits brosses KARCHER
- compresseur et nouvelles soufflettes
- table de mixage et 3 micros
- imprimante laser
- t-shirts et casquettes siglés AMO
- plancha
- leds stands

EVENEMENTS ORGANISÉS

6 journées de travaux + 2 demi journées

1 GPRC + 1 CHAMPIONNAT DE FRANCE + 2 COURSES DE LIGUE ELECTRIQUE

1 course de ligue 1:8 annulée faute d'inscrits

2 courses de ligue grandes échelles annulées faute d'inscrits

1 challenge MRTP

PRIME DYNAMISME FFVRC:

Une prime FFVRC de 151,50€ a été attribuée à l'AMO pour son dynamisme dans la gestion du club et l'organisation des courses en 2023.

BILAN FINANCIER

BILAN 2023:

Malgré de très nombreuses dépenses dues à la remise en état du club et à des investissements importants et indispensables au fonctionnement, le solde de l'année est positif.

RECETTES 2023 = 17591.65€

DÉPENSES 2023 = 16468.99 €

RESULTAT= + 1122.66€

Solde initial (le 18/12/2022) = 17868.35€

- compte courant: 3 926,63€
- livret A : 13 448,22€
- paypal : 161,88€
- caisse : 331,82€

	Dépenses	Recettes
Buvette	3157,33	5110,19
Défraiement Comptage	450	
Vente (puce, t-shirt, casquette)	390	435
Licence FFVRC	2108	
Travaux, outillage et divers piste	6775,43	
Adhésion (licence, droit de piste, caution travaux)		6923,94
Caution travaux remboursement	630	
Inscription course		3136,12
Don		500
Trophées (CF et ligue)	650	
Sponsors	410,5	1150
Avocat	155,72	
Clés	138,5	

Opérateur internet + camera + hébergement web + logiciel	646,65	
Frais bancaire	256,32	
Assurance	276,92	
Aide financière PMO	100	
Intérêts		184,9
Divers	153,13	
Prime dynamisme FFVRC		151,5
Aide pilote CE	150	
Frais postaux	20,49	
TOTAL	16468,99	17591,65

Résultat (recettes - dépenses) : + 1122,66

Solde le 25/11/2023 : 18991.21€

- compte courant: 1 080,64€
- livret A : 17 633,12€
- paypal : 0,00€
- caisse : 277,45€

Non inclus dans le solde, un montant de +600€, environ, représentant le stock actuel (casquettes, t-shirts, boissons...) + recette MRTP de la course du 3 décembre, sera reporté sur l' exercice 2024.

PREVISIONNEL 2024:

L' année 2024 devrait occasionner une augmentation du solde positif car les dépenses d' investissement, déjà grandement effectuées en 2023, devraient être en diminution.

Recettes prévisionnelles 2024 = 17500€

Dépenses prévisionnelles 2024 = 14500€

Résultat prévisionnel 2024 = + 3000€

VERIFICATEURS AUX COMPTES:

Conformément aux statuts, il est proposé aux membres volontaires deux postes de vérificateurs des comptes.

Monsieur Jean Jacques MORELL est candidat et accepte le poste.

QUITUS DE GESTION 2023:

A la majorité des votants, présents ou représentés, quitus est accordé aux dirigeants, pour leur gestion morale, d'activité et financière 2023 de l' association .

QUESTIONS DIVERSES

RELATIONS AVEC LA MAIRIE:

Elles sont excellentes.

Le soutien de la mairie au fonctionnement 2023 a été constant.

Le dossier de réfection de la piste devrait être étudié en MAIRIE lors du budget prévisionnel en avril 2024.

ÉCOLE DE PILOTAGE:

L' idée fait son chemin, à la fois pour rajeunir l' effectif du club, mais aussi pour renvoyer l' ascenseur à la Ville de Montpellier pour son soutien.

Nous allons voir s'il est possible avec nos moyens de proposer un partenariat à la VILLE DE MONTPELLIER en faveur des jeunes, pour les périodes de vacances scolaires.

Une réunion préparatoire sur la faisabilité et le cadre du projet va être organisée avec Alexandre Grisolet et les membres volontaires.

Un appel aux volontaires motivés sera lancé par mail.

RÉFÉRENTS par CATÉGORIES:

Les pilotes suivant sont volontaires pour encadrer les nouveaux pilotes en demande d'infos, de conseils, de réglages....:

- catégorie 1:8 thermique et électrique : DOMINIQUE BERMUDEZ
 - catégorie 1:10 pancar : DOMINIQUE BERMUDEZ
 - catégorie 1:10 dtm : ERIC ALLARD
 - catégorie 1:5 : DIDIER DAHAN
- Merci à eux.

SPONSORING CLUB:

Après en avoir débattu, il est adopté à l' unanimité des votants que:

- une récompense exceptionnelle de 500€ (cinq cent) sera attribuée en 2024 pour tout pilote du club titré 1er, 2ème ou 3ème, au classement final annuel du championnat de France, d' Europe ou du Monde catégorie piste à laquelle il aura participé.
- Les pilotes du club qui sont professionnels en modélisme sont exclus de cette formule de sponsoring.
- cette disposition sera redébattue en AG 2024.pour savoir si elle est reconduite ou pas et sous quelle forme.

NOUVEAUX T-SHIRTS ET CASQUETTES siglés AMO:

Ils sont en vente auprès du BUREAU

T-shirts: 15€

Casquettes 12€

SALLE MINI Z pour l' hiver:

Après en avoir débattu, il est décidé à l' unanimité des votants de ne pas donner suite à l' idée.

MIGRATION DE l'AMO de la ligue OCCITANIE vers la LIGUE PACA.

Le dossier est en bonne voie, toutes les parties concernées ayant formulé des avis favorables.

Si la réponse définitive de la FFVRC est positive, l'AMO fera partie de la LIGUE 10 PACA pour les courses et classements 2024.

CALENDRIER 2024:

Sans dates encore officielles à ce jour, et après en avoir débattu, il est décidé à la majorité des votant d'engager le club sur le programme de courses 2024 suivant:

1 ou 2 challenges MRTP + 1 GPRC + 1 ligue 1:10 + 1 CF 1:10 + 1 manche challenge

AMO/ST AFFRIQUE/ORANGE + 1 ligue 1:8.

Le programme est susceptible de modifications.

Le calendrier 2024 sera envoyé aux membres par mail dès que les dates nationales seront parues

COTISATION 2024:

Il est proposé aux membres plusieurs formules.

Après en avoir débattu, il est décidé à la majorité des votants de maintenir la cotisation 2024 à 80€.

Des étiquettes autocollantes AMO 2024 à coller sur vos radios, vous seront remises à votre prise de cotisation.

Ces étiquettes servent à vérifier le statut de membre de l'AMO.

PARTICIPATION à la VIE DU CLUB 2024:

Il est proposé aux membres plusieurs formules.

Un débat nourri se met en place, chacun exprimant son point de vue..

En raison de la bonne tenue du débat, la décision du choix 2024 de la formule qui était de la responsabilité du CONSEIL D'ADMINISTRATION, est soumise au vote de l'assemblée.

Après en avoir débattu, il est décidé, pour 2024, à la majorité des votants, de conserver le principe et le montant d'une participation à la vie du club de 45€, payable à la prise d'adhésion annuelle, éventuellement payable avec le droit de piste et la licence FFVRC en trois fois, par chèque.

Elle est remboursable par tranche de 7,5€ par demi-journée ou 15€ par journée de participation à la vie du club, aux cessions de travaux ou aux organisations des courses.

En sont dispensés, les membres mineurs, les membres âgés, les membres handicapés, les membres habitant hors des départements 34/30/11.

Les présences aux ½ journées ou aux journées de participation à la vie du club seront notées

Les remboursements auront lieu à 2 dates, début juin et 1 semaine avant la date de l'AG 2024.

TRAVAUX:

Dans sa majorité, il semble que l'assemblée soit favorable à l'organisation de sessions de travaux par demies journées, quand c'est possible, suivies d'un BBQ et d'une après midi de roulage libre.

Les dates des sessions de travaux seront communiquées avec le calendrier courses 2024.

COURSES 2023 A VENIR:

DIMANCHE 3 DECEMBRE:

- challenge MRTP avec roulage libre CLUB + MRTP le samedi

DIMANCHE 10 DECEMBRE:

- JOURNÉE ROULAGE CLUB toutes catégories avec repas BBQ offert par le club.

COURSES prévues en 2024:

- 20 / 21 janvier YANKEE ACADEMY
- 23 / 24 / 25 février GPRC 1:5 et GT8
- 3 mars : ligue 1:10 DTM + pancar (date à confirmer)
- 22 / 23 / 24 mars: CF 1:10 DTM + pancar (officiel)
- challenge AMO/MSA/PMO / ligue 1:5 (date à confirmer)
- ligue 1:8 (date à confirmer)
- MRTP (date à confirmer)

Les dates du calendrier complet seront fixées par le CONSEIL D'ADMINISTRATION après consultation avec la LIGUE PACA.

Elles seront communiquées par mail dès réception de celles des CHAMPIONNATS DE FRANCE 2024 FFVRC.

La participation la plus nombreuse des membres aux organisations des courses est souhaitée.

Il est demandé à l'assemblée si d'autres questions sont à évoquer.

En l'absence de nouvelles questions, et l'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les membres et clôt la réunion à 12h20.

**** INFOS OFFICIELLES PARVENUES DEPUIS LE JOUR DE L' AG:**

.- 22/23/24 mars 2024 : CF 1/10 DTM ET PANCAR accordé à l' AMO

- Rattachement de l' AMO à la ligue PACA accepté par la FFVRC dès 2024

- Mr. Jean Jacques MORELL, seul membre qui s'est proposé en tant que "vérificateur des comptes", approuve le bilan comptable 2023 et ne relève pas d'irrégularité.

LE BUREAU

amo.montpellier@gmail.com